

OBJET CARTE PROFESSIONNELLE DE PRET GRATUIT D'OUVRAGES
AUX AGENTS TRAVAILLANT DANS LE RESEAU LECTURE PUBLIQUE
DE LA VILLE DE SAINT-DENIS

STRUCTURER L'OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE

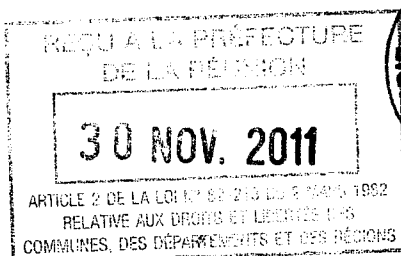
La Médiathèque François MITTERRAND et les six bibliothèques communales de quartier disposent en commun d'un vaste fonds d'ouvrages de près de 260 000 documents.

Ce fonds constitue en interne un véritable outil de travail pour les agents oeuvrant dans le Réseau de lecture publique de la Ville.

Afin d'enrichir les connaissances de ces personnels appelés à renseigner et conseiller les usagers, de développer leur attrait pour les différents publics et champs de la lecture (jeunes, adultes, thèmes spécifiques...), il est nécessaire qu'ils puissent accéder à ce fonds de lecture.

Je vous demande donc d'approuver la délivrance d'une carte professionnelle de prêt gratuit d'ouvrages aux agents travaillant dans le Réseau de lecture publique de la Ville de Saint-Denis (Médiathèque François MITTERRAND et six bibliothèques de quartier) dans la limite de dix-sept documents tous confondus par période de prêt.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET CARTE PROFESSIONNELLE DE PRET GRATUIT D'OUVRAGES
AUX AGENTS TRAVAILLANT DANS LE RESEAU LECTURE PUBLIQUE
DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/7-53 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 2ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la délivrance d'une carte professionnelle de prêt gratuit d'ouvrages aux agents travaillant dans le Réseau de lecture publique de la Ville de Saint-Denis (Médiathèque et six bibliothèques de quartier) dans la limite de dix-sept documents tous confondus par période de prêt.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 NOV. 2011



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

